

Note : Les appellations, employées dans ce document, et la présentation des données, qui y figurent, n'impliquent de la part du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leur autorité, ni quant au tracé de leur frontière ou limites.

© 2011 Programme des Nations Unies pour l'environnement
Plan d'Action pour la Méditerranée
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P.337 - 1080 Tunis Cedex - TUNISIE
E-mail: car-asp@rac-spa.org

Introduction:

Le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées, (CAR/ASP) fournit une assistance de suivi technique pour la mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des cétacés en Méditerranée, adopté dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée (Convention de Barcelone) en 1991.

L'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS) signé en 1996 à Monaco a pour objectif de réduire les menaces qui pèsent sur les cétacés en mer Méditerranée, en mer Noire ainsi que dans la zone Atlantique adjacente et d'améliorer la connaissance de ces animaux. A ce jour, l'ACCOBAMS compte 23 Parties Contractantes, dont 19 Pays méditerranéens (les Pays méditerranéens en attente de ratification de l'Accord sont la Bosnie-Herzégovine, Israël et la Turquie).

La Réunion des Parties à l'ACCOBAMS, dans sa première session, qui a eu lieu à Monaco du 28 Février au 02 Mars 2002, a approuvé la Résolution 1.4 qui a confié au CAR / ASP les fonctions de l'Unité de coordination sous-Régionale pour la Méditerranée (Med SRCU).

Le présent rapport a été rédigé par le CAR/ASP en collaboration avec le le Secrétariat de l'ACCOBAMS en vue d'informer les Points Focaux pour les ASP, lors de leurs dixième Réunion (Marseille, du 17 au 20 Mai 2011) sur les activités menées dans le domaine de la conservation des cétacés.

Les actions entreprises dans le domaine de la conservation des cétacés sont principalement relatives aux activités suivantes:

1- ASSISTANCE AUX PAYS

Dans le cadre de leur assistance aux pays méditerranéens dans la mise en œuvre des actions pour la conservation des cétacés,

Le CAR / ASP a:

- Préparé, en collaboration avec l'ACCOBAMS, un Plan d'Action National pour la conservation des cétacés en Syrie suite à une série de réunions de consultation tenues avec les acteurs concernés dans les zones côtières syriennes, le PAN a été discuté et approuvé lors d'un atelier national organisé en collaboration avec le Ministère d'Etat pour les affaires de l'Environnement de la Syrie (29-30 Septembre 2010).
- Apporté son soutien technique et financier à l'Agence Egyptienne des Affaires de l'Environnement (EEAA) en vue de préparer un Plan d'Action National pour la conservation des cétacés et de renforcer les capacités nationales dans ce domaine;
- Pris en charge une mission de terrain réalisée dans le Nord-Est des côtes tunisiennes, (Juin-Juillet 2010) afin d'étudier l'interaction des cétacés avec la pêche et d'évaluer les différentes espèces des cétacés présents dans la région. L'étude est dirigée par la Faculté des Sciences de Bizerte (Tunisie).
- A apporté son soutien au projet « les Dauphins de la Mer Ionienne » il s'agit d' un programme de recherche et de conservation à long terme , mené par l'Institut de recherche Tethys dans les eaux côtières de la Grèce occidentale (région de Kalamos, Amvrakikos et le

golf de Corinthe), depuis 2005, en vue d'assurer sa continuité et de s'appuyer sur les connaissances existantes pour transformer les données scientifiques disponibles en propositions de gestion, actions de conservation et en appréciation améliorée du patrimoine naturel dans cette partie de la Grèce.

L'ACCOBAMS a:

- organisé fin 2008, en collaboration avec le CAR/ASP, un atelier au Liban afin de préparer un Plan d'Action National, de mettre en place un réseau national de surveillance des échouages et de préparer une législation nationale adéquate pour la conservation de la biodiversité. Cet atelier est la première étape de l'élaboration d'un projet relatif à la surveillance des côtes libanaises et à l'identification des populations de cétacés. En 2009, en collaboration avec l'Institut écoOcéan, les scientifiques Libanais du CNRS ont bénéficié d'une formation à la photoidentification afin de finaliser le projet de surveillance des populations de cétacés des côtes libanaises financé par le Fonds Additionnel de Conservation de l'ACCOBAMS.
- organisé en 2009, suite à une contribution volontaire du Ministère italien de l'Environnement, la mise en place du projet "Train the trainers" conçu pour enseigner aux formateurs et aux scientifiques la meilleure façon de diffuser leurs connaissances. Un manuel pédagogique sera publié et 3 pays (Algérie, Maroc et Tunisie) ont bénéficié de cette formation menée par Alnitak, une ONG espagnole partenaire de l'ACCOBAMS. Le programme a été étendu en avril 2011 à l'Albanie et au Monténégro .
- contribué à l'étude de faisabilité de mise en place des activités de whale watching au Maroc et en Tunisie afin de développer l'écotourisme durable et de sensibiliser d'avantage les professionnels, les étudiants et le grand public à la conservation des cétacés (2010-2011). Ce projet est mené en partenariat avec les autorités compétentes Marocaines et Tunisiennes et est supporté par le Ministère Français de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer.
- Des Plans de conservation des cétacés sont en cours d'élaboration au Maroc et en Algérie.

2- MISE À JOUR DE MEDACES

- Afin de promouvoir la mise en place de réseaux nationaux d'échouage de cétacés, un rapport d'avancement de la base de données d'échouage des cétacés (MEDACES) en Méditerranée a été élaboré et présenté lors de la sixième réunion du Comité scientifique d'ACCOBAMS (Avril 2008, Janvier 2010). Le rapport comprend une analyse des données d'échouage reçues et intégrées au MEDACES et propose une série de recommandations dans le but d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité du MEDACES au niveau de la gestion et de la participation des pays.
- Le CAR/ASP a offert, suite à la demande du Point Focal ASP d'Espagne, son soutien à l'Université du Valence pour maintenir le fonctionnement du MEDACES

3- ORGANISATION DE CONFERENCES ET SEMINAIRES

Le CAR / ASP a soutenu, comme dans les éditions précédentes:

- La 23^{ème} et la 24^{ème} Conférence annuelle de la Société Européenne des cétacés (Istanbul (Turquie) du 1^{er} au 4 Mars 2009 - Stralsund (Allemagne), du 22 au 24 Mars 2010);
- Le septième et le huitième Séminaire Européen sur les mammifères marins: Biologie et conservation, organisé à Valence (Espagne), du 17 au 19 Septembre 2008 et du 13 au 17 Septembre 2010);
- Le CAR / ASP a également contribué à l'organisation, par l'ACCOBAMS, de la première Conférence biennale sur la conservation des cétacés dans les pays du Sud de la Méditerranée qui s'est tenue à Tabarka (Tunisie), du 12 au 14 Octobre 2009.

4- MESURES POUR LA GESTION DURABLE DE LA PECHE

- Dans ce cadre un Mémorandum d'Accord a été conclu entre la CGPM et le CAR / ASP. Un travail approfondi pour adresser le problème des prises accessoires et les captures accidentelles des espèces menacées a été fait en collaboration avec les institutions régionales de la pêche. Les contributions comprenaient des Lignes Directrices et des recommandations pour réduire les captures accessoires et appliquer les lois et les règlements pour la conservation et la gestion des espèces telles que les cétacés, les poissons cartilagineux, les oiseaux de mer, le phoque moine et les tortues marines.
- Le CAR/ASP participe aux réunions de comité scientifique et de sous-comités de la CGPM, ainsi qu'à leur Conférence des Parties en qualité d'observateur. Les mesures d'atténuation des captures ont été soutenues par la SCMEE de la CGPM et le Comité Scientifique Consultatif (CSC) pour proposition d'adoption à la la Conférence des Parties de la CGPM. La collaboration sur la question de la création d'ASPIM sur les mers ouvertes, y compris les eaux profondes a été accordée par le Secrétariat de la CGPM.
- L'ACCOBAMS a organisé un atelier international sur les prises accidentelles (Septembre 2008, Rome, Italie) en collaboration avec la CGPM grâce au soutien du Ministère italien de l'Agriculture, dans le cadre du projet pour "l'évaluation et l'atténuation des effets néfastes des interactions entre les cétacés et les activités de pêche dans la zone de l'ACCOBAMS " (Bycbams). A cette occasion, un Protocole de collecte de données sur les prises accidentelles et la déprédation dans la région de l'ACCOBAMS a été élaboré et les Pays de l'ACCOBAMS ont présenté leurs données sur les prises accidentelles.
- Le Secrétariat de l'ACCOBAMS a participé à des réunions techniques organisées par la CGPM, notamment celles du Comité Scientifique Consultatif (CSC) et celles du Sous-comité de l'environnement et des écosystèmes marins (SCMEE). Suite à ces réunions, la CGPM a identifié les captures de cétacés comme l'une des principales questions à traiter pour atténuer l'impact des activités de pêche sur les espèces menacées. Le Secrétariat a également été représenté à la deuxième, troisième et quatrième Sessions de la Commission de la CGPM.

- L'ACCOBAMS a mis en place un projet d'étude des interactions dauphins / filets de pêche au niveau des pêcheries artisanales de Kerkennah et de Kélibia (Tunisie). L'objectif du projet étant de diminuer les interactions entre les filets de pêche et les dauphins afin de préserver la pêche artisanale et de protéger les cétacés, en vue d'un exercice durable de l'activité. Le projet, initié en 2008 sur une période de 30 mois, consistait à collecter les données sur le statut des cétacés ; évaluer les interactions filet trémail / dauphin à Kerkennah et senne tournante / dauphin à Kélibia ; estimer les pertes économiques ; étudier l'efficacité de l'utilisation des systèmes acoustiques (pingers) sur la réduction des interactions dauphins filets trémaux à Kerkennah et à Kélibia; élaborer des recommandations pour réduire les interactions filets de pêche / dauphins. Le projet s'est achevé en 2011.
- L'ACCOBAMS a développé un projet pilote pour l'utilisation de l'acoustique afin de limiter les interactions entre les cétacés et la pêche à la senne coulissante en Méditerranée. L'étude pilote a été mise en place au Maroc pour une durée de 12 mois sous la responsabilité de l'*Institut National de Recherche Halieutique* (INRH). Trois protocoles ont été testés avec les dispositifs acoustiques *Dolphin sphere* et *Dolphin saver* et ont été comparés à une situation sans dispositif acoustique (Protocole N). Les protocoles ont été mis en place dans les ports de Tanger, M'Diq, Jebha, Cala Iris, Al Hoceima, Béni Ensar et Ras Kebdana. Le projet s'achève en 2011.

5- DEVELOPPEMENT DES AIRES MARINES PROTEGEES

- L'Action de gestion conjointe de la Communauté Européenne avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement/Plan d'Action pour la Méditerranée (CE – PNUE/PAM) visant à promouvoir la constitution d'un réseau écologique représentatif d'aires protégées en Méditerranée, initiée lors du biennium précédent, s'est poursuivie. La première phase visait à identifier les aires prioritaires de conservation, situées en mer ouverte, y compris en zones profondes, susceptibles d'inclure des sites qui pourraient être candidats à l'inscription sur la liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéennes (ASPIM) (UNEP(DEPI)/MED WG.348/5). Les résultats de cette première phase ont été présentés lors d'une réunion extraordinaire des Points focaux pour les ASP, qui s'est tenue à Istanbul (Turquie) le 1er juin 2010 (UNEP(DEPI)/MED WG.348/5). La deuxième phase, débutée en 2010, devrait se poursuivre, suite à la requête du PAM, jusqu'en décembre 2011. Elle vise à faciliter le processus de propositions éventuelles d'ASPIM, pour des zones identifiées comme des aires prioritaires de conservation, lors de la phase précédente. Ce processus requiert une concertation entre les Parties voisines concernées en vue de préparer le rapport de présentation comprenant des informations sur la localisation géographique de l'aire, ses caractéristiques physiques et écologiques, son statut juridique, son plan de gestion, les moyens de sa mise en œuvre, ainsi qu'un exposé justifiant son importance méditerranéenne.
- Dans le cadre de la collaboration avec le CAR / ASP, le Secrétariat d'ACCOBAMS a participé à la réunion d'un groupe de travail pour la création et la gestion d'ASPIM au delà des juridictions nationales (Athènes, 4-5 Avril 2011) en tant que membre du Comité de pilotage sur le projet "d'identification d'ASPIM dans les régions méditerranéennes au-delà des frontières de la juridiction nationale".

- Un des objectifs d'ACCOBAMS est la création d'aires marines protégées (AMP). A cet effet, une carte présentant les aires d'importance spéciale pour les cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS, a été largement diffusée par le Secrétariat.
- Des Lignes Directrices sur les AMP ont été préparées et publiées en collaboration avec le CAR / ASP.

6- RENFORCEMENT DES CAPACITES

Dans le cadre de l'amélioration et du renforcement des capacités sur la biologie et la conservation des cétacés, le CAR / ASP a accordé des subventions aux participants méditerranéens en vue de prendre part aux événements suivants:

- La 24^{ème} Conférence annuelle de la Société Européenne des Cétacés - Stralsund (Allemagne), 22 -24 Mars 2010: quatre participants méditerranéens (Espagne, Turquie, l'Italie et Israël) ont participé à cette conférence.
- Le Huitième Séminaire Européen sur les Mammifères marins: biologie et conservation (Valence, 13- 17 Septembre 2010): trois participants d'Égypte, Croatie et Maroc ont été désignés par les points focaux des ASP afin de prendre part à ce séminaire.
- Un Cours de formation sur l'étude du comportement, la communication, l'utilisation de l'habitat et les vies sociales des dauphins au large des côtes nord-est de l'île de Sardaigne, en Italie, a été suivi par un expert d'Égypte pendant trois mois à l'Institut de recherche sur les dauphins– BDRI (Sardaigne, Italie)
- Le "Kit de formation ACCOBAMS", outil de soutien pour les formations de haut niveau, a été principalement conçu pour les scientifiques impliqués officiellement dans la conservation des cétacés et en particulier dans la mise en œuvre de l'ACCOBAMS. Son objectif est de compiler et synthétiser les informations les plus importantes et les plus utiles sur les cétacés de Méditerranée et de mer Noire, afin de les rendre facilement accessibles aux scientifiques débutants. Au cours du triennium, le "Kit de Formation " a été distribué à plusieurs Pays Parties à l'ACCOBAMS.
- L'ACCOBAMS a participé au projet de la CMS concernant l'étude des baleines à dents avec l'inclusion des cachalots dans l'étude existante ("Toothed Whale Review") et a contribué à la publication d'une affiche. http://www.cms.int/reports/small_cetaceans/img/Odontocete_poster.pdf. Un ouvrage sur ce sujet est en cours d'impression.

7- CONCLUSION:

En vue de favoriser les synergies entre les activités menées dans le cadre de l'ACCOBAMS et celles réalisées dans le cadre de la Convention de Barcelone, un Mémoire d'accord, comprenant un programme de travail détaillé, est signé entre le Secrétariat de l'ACCOBAMS et le CAR / ASP tous les trois ans.